**Initiative de résiliation : répondre aux questions insidieuses**

**Après la crise du coronavirus, beaucoup sont au chômage partiel ou même au chômage. Et maintenant, les personnes en provenance de l'UE vont nous prendre nos emplois ?**

Non, pas du tout. Nous avons mis en place de bonnes mesures pour garantir que les possibilités d'emploi de la main-d’œuvre indigène restent intactes – comme p.ex. avec l'obligation de communiquer les postes vacants. Mais surtout, nous devons maintenant préserver nos emplois. Il est donc important que l'économie se remette sur pied le plus rapidement possible. Pour ce faire, elle doit pouvoir être en mesure d’exporter vers les autres pays européens. La chose la plus stupide à faire maintenant serait de couper nos relations avec l'UE avec cette initiative.

**Les salarié-e-s âgé-e-s, en particulier, n'ont pratiquement plus aucune chance sur le marché du travail. Sans les travailleuses et travailleurs étrangers, il serait également plus facile pour les salarié-e-s âgé-e-s de retrouver un emploi.**

Des mesures ciblées sont nécessaires en cas de problèmes pour les salarié-e-s sur le marché du travail. Par exemple, on a introduit une obligation de communiquer les postes vacants pour les personnes au chômage, proposé des bilans professionnels et des conseils de carrière gratuits aux salarié-e-s qui se trouvent au milieu de leur vie active et instauré des prestations transitoires pour mieux protéger les salarié-e-s âgé-e-s. Il est fou de constater que ce sont précisément les milieux politiques qui soutiennent également l'initiative de résiliation qui s'opposent à de telles mesures et qui ont même lancé le référendum contre les prestations transitoires.

**Les salaires en Europe sont beaucoup plus bas qu'en Suisse. Avec l'ouverture des marchés du travail, les salaires sont soumis à une pression beaucoup plus forte. L'initiative de résiliation permettrait donc de protéger les salaires.**

Au contraire, la libre circulation des personnes s'est accompagnée de mesures d'accompagnement visant à protéger les salaires et les conditions de travail. Elles assurent la transparence et empêchent la sous-enchère abusive des salaires et des conditions de travail en Suisse. Elles garantissent à ce que tous les salarié-e-s en Suisse reçoivent un salaire suisse. Avant même la libre circulation des personnes, l'économie attirait de nombreux travailleurs étrangers dans le pays ; sans mesures d'accompagnement, les employeurs pouvaient facilement les mettre sous pression, ce qui se répercutait sur les salaires et les conditions de travail de tous les salarié-e-s.

**La libre circulation des personnes crée une plus grande concurrence sur le marché du travail. Pourquoi ne pas simplement l'annuler et renégocier l'accès au marché avec l'UE ?**

La libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes sont les quatre libertés fondamentales inscrites dans les traités bilatéraux et constituent donc le cœur de ces traités. Pour cette raison également, la libre circulation des personnes a été liée aux autres accords bilatéraux I avec une clause guillotine : la dénonciation d'un accord entraîne automatiquement la dénonciation des autres accords. L’espoir que l'UE rétablisse simplement l'accès au marché pour l'économie suisse si l'initiative de résiliation devait être acceptée est un vœu pieux. Cela devrait également être clair en examinant les longues et extrêmement difficiles négociations sur le Brexit.

**Avec la libre circulation des personnes, une abondante main-d’œuvre étrangère vient en Suisse. Elle profite de la vigueur de l'économie et des salaires élevés. Mais qu'est-ce que la Suisse gagne réellement à la libre circulation des personnes ?**

La Suisse bénéficie de la libre circulation des personnes de trois manières. Premièrement, la libre circulation des personnes s'applique dans les deux sens et donc aussi aux ressortissant-e-s suisses. Environ un demi-million de ressortissant-e-s suisses travaillent et vivent dans l'Union européenne et bénéficient d'une sécurité juridique bien établie grâce à la libre circulation des personnes. Deuxièmement, il est économiquement plus important pour les entreprises suisses de pouvoir exporter vers l'UE que l'inverse. Les accords bilatéraux favorisent ainsi la prospérité et l'emploi en Suisse. Troisièmement, le travail effectué par les personnes titulaires d'un passeport de l'UE est essentiel pour le fonctionnement de la Suisse. S'il y avait une pénurie de main-d’œuvre étrangère, la pénurie de travailleuses et travailleurs qualifiés augmenterait et, par conséquent, la charge de travail et le stress augmenteraient pour tous les autres employé-e-s. Des branches telles que la santé et le social en particulier auraient des problèmes plus graves sans la main-d’œuvre étrangère. L'importance de ces branches a été démontrée notamment par la crise du coronavirus.

**Avant même la libre circulation des personnes, l'économie pouvait recruter de la main-d’oeuvre étrangère. Pourquoi, avec la libre circulation des personnes, le séjour en Suisse n'est plus lié à la prise d’un emploi ?**

Grâce à la libre circulation des personnes, les travailleuses et travailleurs étrangers sont considérés non seulement comme de la main-d’oeuvre mais aussi comme des êtres humains et c’est un grand progrès. Plus de 1,4 million de citoyennes et citoyens de l'Union européenne vivent en Suisse. Environ 90 % d'entre eux ont un emploi rémunéré. Grâce à la libre circulation des personnes, il existe des droits de séjour clairs, notamment en matière de mobilité géographique et professionnelle et de regroupement familial. Ces citoyennes et citoyens étrangers ne sont pas seulement des collègues, mais aussi des voisins, des amis et des membres de nos familles. Ils s'impliquent dans les syndicats et les clubs sportifs et enrichissent nos fêtes de quartier. Il n'y a aucune raison de traiter les personnes étrangères bien intégrées comme des citoyens de seconde zone.

**La libre circulation des personnes sert à attirer en Suisse une main-d'œuvre bon marché.**

Il est vrai que la libre circulation des personnes permet aux salarié-e-s de l'UE de travailler en Suisse. Il est également vrai que les salaires en Suisse sont plus élevés que chez nos voisins européens. Il n'est cependant pas vrai que, grâce à la libre circulation des personnes, c'est surtout de la main-d'œuvre bon marché qui vient en Suisse. Grâce aux mesures d'accompagnement, le principe qui s'applique c’est que l’on verse en Suisse des salaires suisses – indépendamment de la nationalité de la main d’œuvre. Ce principe peut également être appliqué au moyen d'instruments tels que les arriérés de paiement, les amendes et les sanctions. La pression sur les salaires et les conditions de travail existait déjà avant la libre circulation des personnes, mais grâce à celle-ci et aux mesures d'accompagnement, elle peut maintenant être découverte et contrée.

**La Suisse devrait à nouveau pouvoir décider elle-même qui vient dans notre pays.**

Avant même la libre circulation des personnes, l’économie faisait venir dans le pays la main-d’œuvre étrangère dont elle avait besoin. Aujourd'hui encore, environ 90 % des étrangers et étrangères de l'UE ont un emploi rémunéré. Cependant, les travailleurs et travailleuses n'étaient pas protégés par les mesures d'accompagnement dans le passé et pouvaient donc facilement être mis sous pression par les employeurs, ce qui exerçait une pression sur les salaires et les conditions de travail de tous les salarié-e-s. Grâce à la libre circulation des personnes, les travailleuses et travailleurs étrangers sont considérés non seulement comme de la main-d’oeuvre mais aussi comme des êtres humains. C’est un grand progrès. Grâce à la libre circulation des personnes, la Suisse est en mesure d'attirer de la main-d’oeuvre qualifiée et très compétente, qui est essentielle au fonctionnement de notre société et qui permet d’accroître la prospérité.

**L'initiative de résiliation protège les personnes en Suisse contre le chômage et la pauvreté.**

C'est le contraire. Ce n'est que grâce au bon fonctionnement de l'économie que le chômage est si faible en Suisse. L'accès au marché est crucial à cet égard. En particulier après la crise du coronavirus, l'accès au marché européen sera particulièrement important pour permettre à l'économie suisse de se redresser le plus rapidement possible. L'initiative de résiliation prolongerait la crise économique, mettant ainsi inutilement en danger l'emploi et ferait augmenter la pauvreté. Le moyen idéal de se protéger contre le chômage et la pauvreté n'est pas de mettre fin à la libre circulation des personnes, mais de lutter activement contre ses effets négatifs. Beaucoup a déjà été fait à cet égard avec le développement continu de mesures d'accompagnement, une obligation de communiquer les postes vacants efficace, le développement des services d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et les prestations transitoires prévues pour les chômeuses et chômeurs âgés et en fin de droit. Nous devons continuer sur cette voie.

**L'initiative de résiliation est la meilleure protection pour les salarié-e-s.**

L'initiative de résiliation met fin à la voie bilatérale avec l'Union européenne. L'abandon de la voie bilatérale retarderait davantage la reprise économique après la sortie de la crise du coronavirus et entraînerait des pertes d'emplois inutiles. En outre, les mesures d'accompagnement visant à protéger les salaires et les conditions de travail seraient abandonnées. Une attaque à la libre circulation des personnes est donc toujours aussi une attaque à la protection des salaires**.** Il est significatif que l'UDC ait déjà publié en 2018 un document de position appelant clairement à "l'abolition de l'accord sur la libre circulation des personnes et au démantèlement des mesures d'accompagnement".

La protection des salarié-e-s peut et doit être améliorée par le développement continu de mesures d'accompagnement. Mais ce sont précisément les représentants de l'UDC qui veulent empêcher cette évolution et qui ont également lancé le référendum contre les prestations transitoires. Ils sont donc responsables du fait qu'au cours de la crise économique, de nombreux salarié-e-s âgés perdent leur emploi, doivent recourir inutilement à l’aide sociale une fois qu'ils sont en fin de droit et connaissent ainsi une sortie indigne de la vie professionnelle.

L'initiative de résiliation de l'UDC ne résout aucun problème existant. Cependant, elle affaiblit la protection des salaires et des conditions de travail, met fin à la voie bilatérale, retarde la reprise économique après la crise du coronavirus et provoque des pertes d'emplois supplémentaires.